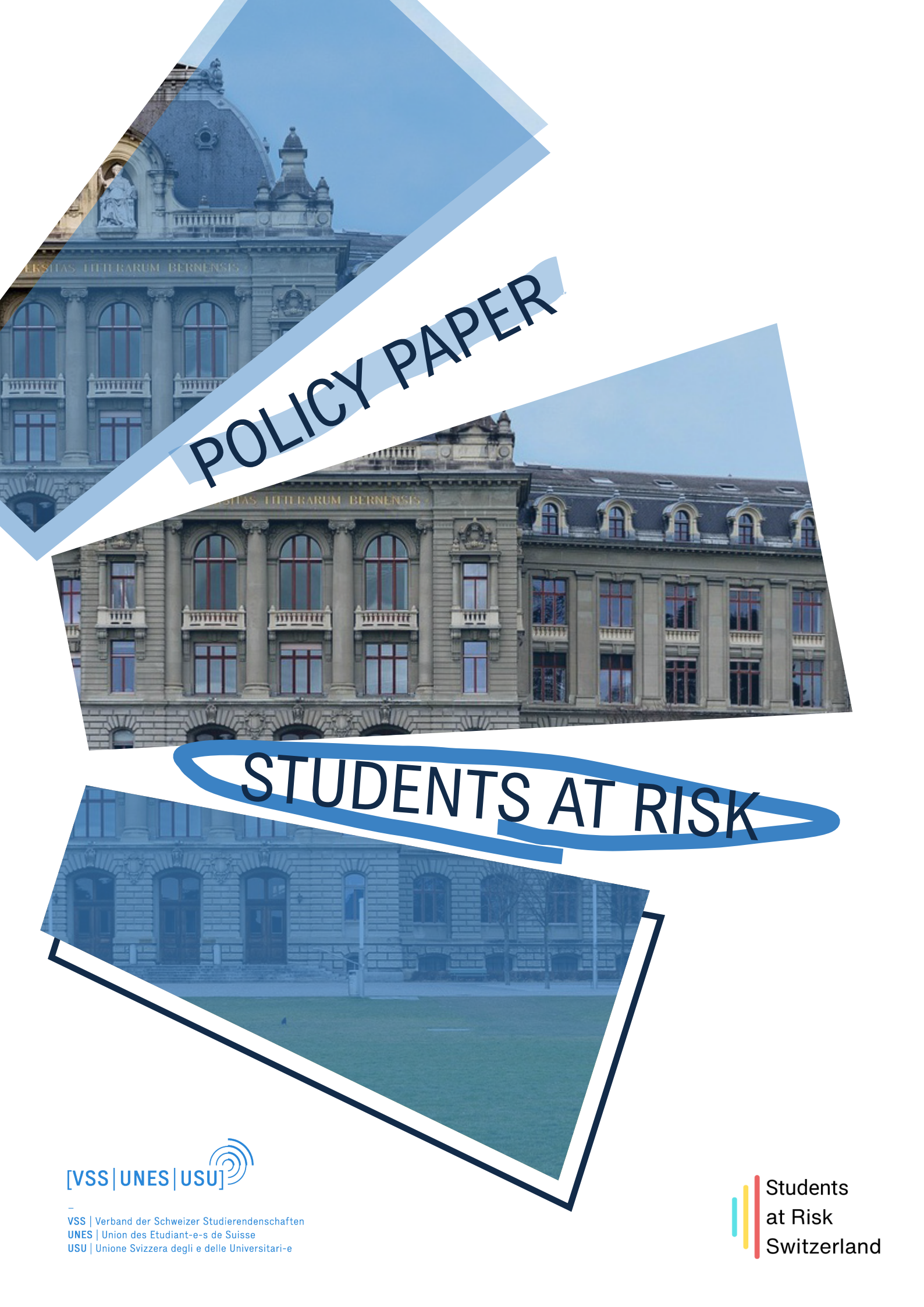




POLICY PAPER

STUDENTS AT RISK

[VSS | UNES | USU]

VSS | Verband der Schweizer Studierendenschaften
UNES | Union des Etudiant-e-s de Suisse
USU | Unione Svizzera degli e delle Universitari-e

Students
at Risk
Switzerland

POLICY PAPER STUDENTS AT RISK (StAR)

Accès aux hautes écoles suisses pour les étudiant-e-s en danger dans le monde entier

Policy Paper Students at Risk

Le projet en un paragraphe :

Students at Risk (StAR) permet aux étudiant·e·s dont le droit à l'éducation est nié ou entravé dans leur pays d'origine ou de résidence de poursuivre leurs études en Suisse. Les étudiant·e·s sélectionné·e·s sont inscrit·e·s dans des cursus de leur choix, en fonction de leurs qualifications individuelles, et bénéficient d'une bourse ainsi que d'un soutien personnalisé pendant leur séjour d'études. StAR est élaboré et mis en œuvre en collaboration avec les autorités compétentes dans les domaines de la formation et de la migration, ainsi qu'avec des ONG actives dans l'humanitaire.

Durée :

Projet pilote de 2025 à 2027

Organisation responsable :

Union des étudiant·e·s de Suisse (UNES)
Monbijoustrasse 30, 3011 Berne
L'UNES est une organisation reconnue d'utilité publique

Personne de contact :

Direction du projet Students at Risk :
(studentsatrisk@vss-unes.ch | 031 382 11 71)

Auteur·e·s :

Leonie Mugglin (direction du projet Students at Risk Suisse)
David Di Santo (initiateur Students at Risk Suisse)
Avec la collaboration d'Orlane Brechbühl (stagiaire UNES 2025)

Conception et mise en page:

Klara Sasse (UNES Responsable de communication)

Sommaire

1	Contexte	5
1.A	Conséquences de l'exclusion de l'éducation	7
1.B	Logique d'impact	8
2	Le programme StAR Suisse	10
2.A	Groupe cible	10
2.B	Modèles et points de repère	11
3	Bases légales	12
4	Situation en Suisse	15
4.A	Offres comparables en Suisse	15
4.B	Qu'est-ce qui différencie StAR des offres existantes ?	16
5	UNES et parties prenantes	18
5.A	Union des étudiant·e·s de Suisse (UNES)	18
5.B	Collaborations	19
6	Compétences clés	20
6.A	Principes directeurs	20
6.B	Outils de mise en œuvre	21
6.C	Indicateurs de performance	22
7	Mise en œuvre du programme StAR	23
7.A	Déroulement	23
7.B	Financement	27
7.C	Points critiques	28
8	Sources	29

1) Contexte

« Le syndicalisme étudiant s'est bâti sur les revendications pour la démocratisation des études et la participation aux programmes d'enseignement. Locarno, Zurich, Genève, Bâle ou Berne ont connu les assemblées verbeuses, les occupations et... les affrontements gauche-droite. Puis les slogans se sont étendus à la cherté des loyers, des transports, de la culture. Mais sans violences. [...] Peter Niggli, collégien à l'époque et actuel directeur d'Alliance Sud, s'est lancé dans le militantisme 'par solidarité avec les autres, car très choqué par les brutalités policières'. »¹ - Souvenirs des mouvements étudiants de 1968.

Depuis toujours, les étudiant·e·s sont les moteurs de notre progrès social. Comme le souligne la citation, qui évoque les mouvements étudiants de 1968, de nombreux acquis sociaux ont été obtenus grâce à la lutte étudiante, en Suisse comme ailleurs. Pour pouvoir contribuer activement au progrès social, les étudiant·e·s doivent pouvoir exercer leur droit à l'éducation et leur liberté académique doit être garantie. Pourtant, aujourd'hui encore, de nombreuses personnes ne jouissent pas du même droit à l'éducation dont nous bénéficions en Suisse. Outre la répression étatique et les mesures d'exclusion discriminatoires, les étudiant·e·s qui s'engagent pour la justice sociale se heurtent également à la résistance de leur environnement social.

Rien que pour l'année académique 2023/2024, 391 attaques à caractère politique contre la liberté académique, visant des établissements d'enseignement, des scientifiques et des étudiant·e·s, ont été recensées dans 51 pays, et on estime que le nombre réel est beaucoup plus élevé.² Compte tenu des nombreuses crises géopolitiques et des restrictions d'accès aux hautes écoles qui en découlent, l'UNES a décidé en août 2022 de préparer le projet Students At Risk (StAR).³ La répression violente des manifestations étudiantes en Biélorussie en 2020/21, la prise du pouvoir par les talibans en Afghanistan en 2021 et l'exclusion systématique des femmes des établissements d'enseignement qui en a résulté,⁴ la participation d'étudiant·e·s aux manifestations contre la prise du pouvoir et la répression de la junte militaire en Birmanie en 2021⁵ ne sont que quelques-uns des nombreux exemples qui nous ont poussés à agir.

Depuis cette décision prise en 2022, les attaques contre l'enseignement supérieur se sont multipliées dans le monde entier, illustrant un déclin global de la liberté académique. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des contextes où ce droit fondamental est complètement ou gravement restreint, souvent en lien avec des conflits armés ou des régimes autoritaires. Depuis le 7 octobre 2023, l'intensification du conflit israélo-palestinien a profondément affecté le monde académique. À Gaza, des étudiant·e·s et des professeur·e·s ont été tué·e·s, et les bombardements israéliens ont détruit l'ensemble des universités palestiniennes. L'escalade des violences a inspiré une grande solidarité et une vague de mobilisations étudiantes à l'échelle mondiale. En réaction, dans de nombreux pays, le droit de manifester a été restreint, ce qui a conduit à des arrestations sur des dizaines de campus universitaires.⁷ Au Bangladesh également, des manifestations étudiantes ont été violemment réprimées,⁸ en particulier en juillet et août 2024, lorsqu'une révolte étudiante massive a fait plus de 10 000 arrestations et plus de 200 morts. En Turquie en 2024, la police et les universités ont cherché à empêcher les étudiant·e·s de participer à des manifestations pour les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+,⁹ et des étudiant·e·s ayant critiqué le gouvernement ont été condamné·e·s à des peines de prison.¹⁰ En Iran, les manifestations liées au mouvement « Femme, vie, liberté » ont été brutalement réprimées. En mai 2024, on comptait plus de 700 étudiant·e·s arrêté·e·s, agressé·e·s ou violenté·e·s.¹¹ La liste des pays où les étudiant·e·s subissent des représailles pourrait, semble-t-il, se prolonger indéfiniment.

Avec le projet Students at Risk (StAR), l'Union des étudiant·e·s de Suisse (UNES) offre aux étudiant·e·s internationaux·ales la possibilité d'exercer leur droit à l'éducation dans une haute école suisse lorsque leur accès à l'éducation dans leur pays d'origine ou de résidence est rendu difficile ou impossible. L'objectif à long terme est d'ancrer un programme Students at Risk en Suisse. Cela comprend la gestion professionnelle d'un fonds de bourses et la coordination de la collaboration entre les hautes écoles, les expert·e·s et les autorités afin d'assurer l'accueil en toute sécurité des étudiant·e·s en danger dans les hautes écoles suisses.

¹ Swissinfo, "Il y a quarante ans, Mai 68... en Suisse aussi", <https://www.swissinfo.ch/fre/societe/il-y-a-quarante-ans-mai-68-en-suisse-aussi/6501584> (dernière consultation le 06.07.2023).

² Free to Think, Report of the Scholars at Risk Academic Freedom Monitoring Project, <https://www.scholarsatrisk.org/resources/free-to-think-2024/> (zuletzt aufgerufen 13.08.2025).

³ Communiqué de press de l'UNES, août 2022 : https://vss-unes.ch/wp-content/uploads/2025/07/2022-08-24_CP_projet-Students-at-Risk-1-1.pdf

⁴ <https://esu-online.org/belarusian-students-association-report-the-state-of-academia-in-belarus-2023/>

⁵ <https://www.consilium.europa.eu/de/policies/afghanistan-eu-response/>

⁶ <https://www.amnesty.ch/de/laender/asien-pazifik/myanmar/dok/2022/proteste-gegen-militaerjunta-gehen-weiter>

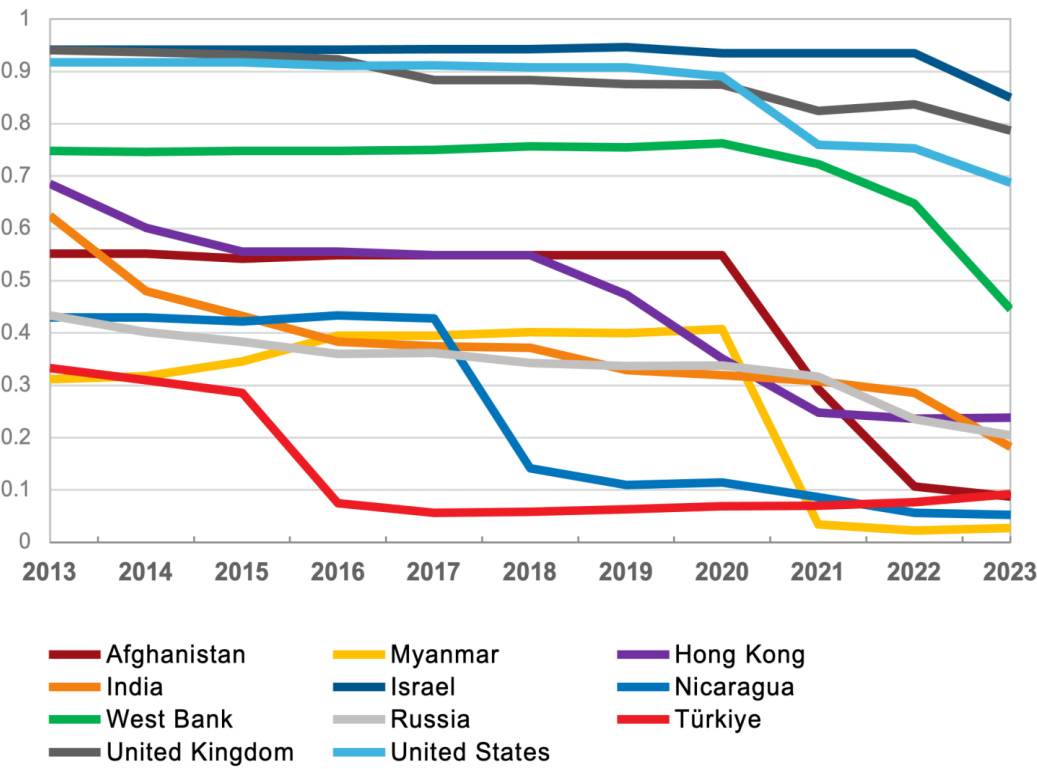
⁷ Free to Think, Report of the Scholars at Risk Academic Freedom Monitoring Project, <https://www.scholarsatrisk.org/resources/free-to-think-2024/> (zuletzt aufgerufen 13.08.2025).

⁸ <https://www.swissinfo.ch/ger/studentenproteste-in-bangladesch%3a-truppen-im-einsatz/84396972>

⁹ <https://www.forschung-und-lehre.de/recht/tuerkische-studierende-wegen-uni-protest-zu-haft-verurteilt-5376>

¹¹ <https://www.hrw.org/news/2023/11/22/iran-security-forces-violently-repress-anniversary-protest>

Academic Freedom Index



Free to Think, Report of the Scholars at Risk Academic Freedom Monitoring Project, <https://www.scholarsatrisk.org/resources/free-to-think-2024/> (zuletzt aufgerufen 13.08.2025).

A) CONSÉQUENCES DE L'EXCLUSION DE L'ÉDUCATION

« C'est de là que viennent les solutions : des jeunes qui veulent changer la société »¹²
(Étudiant StAR du Swaziland)

¹² Bheki Dlamini, Students at Risk Norway,
traduit de l'anglais.

Lorsque le droit à l'éducation est restreint et que la liberté académique est compromise, les conséquences sont profondes, non seulement pour les étudiant·e·s et les hautes écoles, mais aussi pour l'ensemble de la société. Lorsque la liberté académique est menacée, les effets se font rapidement sentir : l'accès à l'enseignement supérieur est restreint. Dans les zones de guerre et de crise, sous des régimes autoritaires ou dans des systèmes répressifs, des milliers de jeunes se voient refuser l'accès aux études, soit parce que les hautes écoles ont été détruites, soit parce que certains groupes sont délibérément exclus, par exemple en raison de leur genre, de leur origine ou de leurs convictions. Pour les personnes concernées, cela signifie des bouleversements considérables : insécurité générale, interruption des études ou rupture des liens sociaux. L'exclusion de l'accès à l'éducation entraîne souvent une perte de perspectives professionnelles et limite les possibilités de participation à la vie sociale. Ces exclusions touchent en premier lieu les groupes déjà marginalisés : les femmes, les minorités ethniques ou religieuses, ou encore les étudiant·e·s LGBTQIA+. Les attaques contre la liberté académique renforcent ainsi les inégalités existantes.

La liberté académique implique également que les hautes écoles décident elles-mêmes de ce qui est enseigné, recherché et discuté. Lorsque la politique ou les autorités publiques influencent le contenu des études, les projets de recherche ou les décisions en matière de personnel, cela restreint l'indépendance des hautes écoles et de leurs employé·e·s. L'éducation est de plus en plus guidée par des intérêts politiques, ce qui a des conséquences directes sur la liberté d'expression. L'université, en tant que voix critique dans la société, perd de son influence. Or, la pensée critique est essentielle, tant pour le progrès scientifique que pour une démocratie vivante. Si l'expression de certaines positions est réprimée ou sanctionnée, la diversité des perspectives en pâtit, et avec elle le débat public. La collaboration internationale est également mise sous pression : les projets de recherche communs, les programmes d'échange et les partenariats universitaires sont limités, et les hautes écoles s'isolent de plus en plus.

Finalement, c'est la société tout entière qui est impactée par le déclin du droit à l'éducation et de la liberté académique. Sans espaces libres pour la recherche, la science, les arts et la technologie, les innovations nécessaires pour relever les défis contemporains font défaut. La restriction de la liberté académique freine le développement social, culturel, économique et politique. Et en fin de compte, c'est la démocratie elle-même qui en est affectée, car les universités jouent un rôle central dans la formation à la pensée critique et à la participation citoyenne.¹³

¹³ Free to Think, Report of the Scholars at Risk Academic Freedom Monitoring Project, <https://www.scholarsatrisk.org/resources/free-to-think-2024/> (zuletzt aufgerufen 13.08.2025).

B) LOGIQUE D'IMPACT

« La liberté académique est essentielle pour une société démocratique en bonne santé. Sans elle, la pensée critique ne peut être cultivée, et cette pensée critique est la clé de la liberté, de la prospérité, du progrès et de l'innovation. [...] Le droit à l'éducation et la liberté d'expression sont essentiels à la protection de notre société dans son ensemble. Or, la liberté académique est en déclin dans le monde entier. La communauté académique doit agir à l'échelle mondiale pour y remédier. »¹⁴ (Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme).

La liberté académique – comprise comme le droit de développer, de transmettre et de questionner de manière critique une diversité de savoirs et d'idées par la recherche, l'enseignement, l'apprentissage et le débat – constitue un pilier fondamental de l'enseignement supérieur et de toute société démocratique. Elle est protégée par de nombreux textes de droit international, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes de l'ONU ou encore les recommandations de l'UNESCO. Cette liberté repose sur l'autonomie des hautes écoles, ainsi que sur la liberté d'expression, d'association et de circulation. Sa protection relève d'une responsabilité collective, partagée entre les États, les institutions universitaires, la société civile et la communauté académique.

Le rapport « Free to Think » fait partie de la série de publications annuelles du Academic Freedom Monitoring Project de Scholars At Risk. Dans son édition actuelle, trois axes d'action prioritaires sont identifiés pour répondre aux attaques de plus en plus nombreuses contre la liberté académique :

- informer sur les causes et les formes des attaques contre l'enseignement supérieur afin de sensibiliser le public à cette problématique,
- construire un consensus sur l'importance de la reconnaissance de la liberté académique comme un droit fondamental,
- et mettre en œuvre des mesures concrètes pour protéger les étudiant·e·s, les enseignant·e·s et les établissements d'enseignement supérieur.¹⁵

Le programme met en pratique les recommandations mentionnées ci-dessus : il sensibilise à la situation des étudiant·e·s en danger et attire l'attention sur les attaques contre l'enseignement supérieur dans le monde. En même temps, StAR renforce la compréhension partagée de l'éducation comme droit fondamental. Par son existence même, le programme se positionne clairement en faveur de l'accès à l'éducation et la protection de la liberté académique. Enfin, StAR met en œuvre des mesures concrètes : les étudiant·e·s concerné·e·s ont la possibilité d'étudier et de se former académiquement et professionnellement dans un environnement sûr. L'importance de dispositifs de soutien tels que le programme Students at Risk pour les étudiant·e·s en situation de vulnérabilité ne saurait être surestimée.¹⁶

StAR n'est pas une solution aux violations des droits humains, mais une réponse concrète à celles-ci.

Le projet s'inspire des valeurs universelles de l'ONU, qui associent le droit à l'éducation à l'épanouissement de la personnalité humaine, à sa dignité et à son rôle utile dans la société,¹⁷ ainsi que de l'engagement humanitaire de la Suisse.¹⁸ Dans l'esprit de « l'aide à l'autonomie », le projet StAR vise à permettre aux individus, une fois leurs études en Suisse terminées, de contribuer au développement politique, économique et social de leur pays, mais aussi à une société libre à l'échelle internationale. L'épanouissement de la personnalité implique également la possibilité de choisir librement de son chemin de vie. Le programme StAR entend non seulement garantir ce droit à l'éducation, mais aussi transmettre aux étudiant·e·s StAR les valeurs et les outils nécessaires pour réussir dans la société. Les étudiant·e·s StAR sont par ailleurs intégré·e·s à un réseau international et entrent en contact avec des étudiant·e·s en Suisse. Cet échange aide toutes les parties prenantes à adopter différentes perspectives et à mieux comprendre les défis globaux et humanitaires. Les étudiant·e·s StAR apportent aux hautes écoles suisses un large éventail d'expériences, dont l'ensemble du système académique peut bénéficier. Concrètement, les compétences interculturelles sont renforcées, tout comme la réalisation des objectifs fixés par l'ONU, tels que la compréhension, la tolérance et l'amitié entre nations, ethnies et groupes religieux, qui figurent parmi les objectifs de l'agenda éducatif suisse.

¹⁴ Eamon Gilmore, UNHRC Side Event: From Words to Action Implementing Academic Freedom under UN Human Rights Standards, traduit de l'anglais, https://www.youtube.com/watch?v=k-C29I8hMEGA&ab_channel=Scho-larsatRisk (dernière consultation le 06.07.2023).

¹⁵ Free to Think, Report of the Scholars at Risk Academic Freedom Monitoring Project, <https://www.scholarsatrisk.org/resources/free-to-think-2024/> (zuletzt aufgerufen 13.08.2025).

¹⁶ En savoir plus sur l'importance de StAR: <https://www.universityworldnews.com/post.php?story=2021121013142255> & <https://www.eua.eu/our-work/topics/at-risk-academics-and-students.html>

¹⁷ UN, Allgemeine Erklärung der Menschenrechte, Resolution der Generalversammlung 217 A (III), 1948: <https://www.un.org/depts/german/menschenrechte/aemr.pdf> (zuletzt aufgerufen 06.07.23).

UN, Internationaler Pakt über wirtschaftliche, soziale und kulturelle Rechte, 1966, https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1993/725_725_725/de (zuletzt aufgerufen 06.07.2023).

¹⁸ Archives fédérales suisses, La tradition humanitaire de la Suisse, <https://www.bar.admin.ch/bar/fr/home/recherche/conseils-de-recherche/themes/die-schweizer-aussenpolitik-seit-1848/die-humanitaere-tradition-der-schweiz.html> (dernière consultation le 06.07.2023).

« StAR n'est pas une solution aux violations des droits humains, mais une réponse concrète à celles-ci. »

2) Le programme StAR Suisse

A) GROUPE CIBLE

« Ils pourraient refuser de nous délivrer nos diplômes en raison des activités (militantes) que nous menons. Cela nous fait un peu peur, car après tout, il s'agit d'une partie de notre avenir, n'est-ce pas ? »¹⁹ (Étudiant StAR d'Amérique centrale).

Les étudiant·e·s StAR ont en commun le fait que leur droit à l'éducation est restreint (« à risque »). Les causes sont multiples. Dans la pratique, différentes formes de représailles ou de réglementations discriminatoires se mélangent et rendent de facto impossible la poursuite des études. Les conditions cumulatives pour l'obtention d'une bourse StAR sont les suivantes :

1. Student : Les candidat·e·s doivent être des étudiant·e·s ou des doctorant·e·s potentiel·le·s (remplir les conditions d'inscription dans une haute école suisse).

2. At Risk : Mise en danger ou impossibilité de poursuivre les études dans le pays d'origine ou de résidence :

- En raison d'un engagement en faveur des droits fondamentaux
- En raison de l'appartenance à un groupe marginalisé
- Ou en raison d'autres facteurs externes qui rendent impossible ou considérablement plus difficile l'achèvement des études en sécurité.

Ces trois catégories de situations de risque ont été choisies car elles reflètent les causes les plus fréquentes et souvent interdépendantes qui, dans la pratique, conduisent à l'exclusion des étudiant·e·s StAR de l'enseignement supérieur.

Ainsi, dans des contextes de **violence généralisée** et de conflits armés, où les infrastructures des hautes écoles sont endommagées, voire détruites, et où les universités sont occupées et utilisées à des fins militaires, l'accès aux universités devient dangereux, voire impossible pour les étudiant·e·s.

En outre, certaines personnes se voient refuser l'accès à l'éducation en raison de leur appartenance à un **groupe social** déterminé. En Afghanistan, les talibans continuent d'interdire aux femmes l'accès à l'enseignement supérieur. En Iran, le gouvernement a pris des mesures de plus en plus répressives pour imposer le port du hijab, notamment en installant des caméras de reconnaissance faciale et en déployant des agents de contrôle à l'entrée des universités. En Chine, des étudiant·e·s et des enseignant·e·s, en particulier issu·e·s de la communauté ouïghoure, continuent d'être emprisonné·e·s et poursuivi·e·s pénalement.²⁰

Par ailleurs, des représailles illégales ou disproportionnées motivées par des considérations politiques peuvent entraver l'accès à la formation. Dans de nombreux pays, des étudiant·e·s et des membres du personnel universitaire sont sanctionné·e·s ou emprisonné·e·s en raison de leur **engagement sociopolitique**. Les restrictions peuvent être imposées par les hautes écoles elles-mêmes (par ex. suspension ou exclusion) ou résulter de l'environnement social des étudiant·e·s. En fin de compte, l'exclusion de la haute école est un moyen fréquemment utilisé pour réduire les étudiant·e·s au silence et les priver de leur liberté académique, d'expression et de réunion. La répression étatique peut notamment prendre la forme d'un formalisme juridique, d'une délégitimation, d'une cooptation ou de la formation de factions.²¹

Formalisme juridique : condamnations disproportionnées d'actions de protestation visant à dissuader toute nouvelle activité politique (effet dissuasif). Ces condamnations entraînent souvent l'exclusion des établissements d'enseignement.

Délégitimation : qualification d'organisations étudiantes qui s'engagent par exemple en faveur des droits des personnes LGBTQIA+ de « terroristes », « hooligans », « criminelles » ou autres termes similaires.

Cooptation : promesse d'un soutien prometteur ou de perspectives professionnelles aux étudiant·e·s qui soutiennent et défendent activement la politique du gouvernement.

Formation de factions : attiser des tensions politiques ou sociales plus larges de manière à inciter les étudiant·e·s à recourir à la violence contre leurs camarades marginalisé·e·s.

¹⁹ Étudiant d'Amérique centrale, SAIH: Activism Under Attack", traduit de l'anglais, <https://cdn.sanity.io/files/ll-blvlg/production/051c351f7b74a03c-cb3f34c64c9b602a444213d2.pdf> (dernière consultation le 20.11.2024).

²⁰ Free to Think, Report of the Scholars at Risk Academic Freedom Monitoring Project, <https://www.scholarsatrisk.org/academic-freedom-monitoring-project-index/> (zuletzt aufgerufen 06.07.2023).

²¹ SAIH, Activism Under Attack, 2023.

B) MODÈLES ET POINTS DE REPÈRE

« J'ai quitté ma maison. J'ai quitté ma famille. J'ai quitté mes amis. Mais dès que j'aurai terminé mes études, je suis prête à rentrer chez moi pour mener à bien la lutte pour la démocratie, la liberté académique et un gouvernement responsable. »²² (Étudiante StAR originaire du Zimbabwe). Après ses études en Norvège, elle est revenue dans son pays et est devenue l'une des plus jeunes membres de l'opposition au Parlement zimbabwéen.²³

En Norvège et en Allemagne les programmes StAR fonctionnent avec succès depuis plusieurs années. En Norvège, 20 places StAR sont proposées chaque année²⁴ contre 50 en Allemagne.²⁵ Ces programmes StAR diffèrent du projet suisse sur des points essentiels.

StAR Norway²⁶ a fêté son dixième anniversaire en 2024. Le projet est né de la collaboration entre deux organisations étudiantes (SAIH & NSO) et a été lancé par les pouvoirs politiques. Tous les partis représentés au Parlement ont approuvé la demande des étudiant·e·s visant à créer le programme StAR. Ce dernier est désormais financé par le ministère norvégien des Affaires étrangères et géré par une autorité publique (HK-dir). Les organisations étudiantes continuent de participer activement au développement du projet, accomplissent un travail important auprès des nouveaux et nouvelles étudiant·e·s en Norvège et nominent des étudiant·e·s pour le programme StAR. Dans le cadre de StAR-Norway, la première instance est toujours responsable de la nomination des candidat·e·s, des décisions préliminaires et de la première sélection des étudiant·e·s. Seules les personnes qui subissent des désavantages (exclusion du droit à l'éducation) en raison de leur activisme en faveur des droits démocratiques ou fondamentaux ont droit à une place StAR Norway.

Le programme Hilde Domin est l'équivalent allemand de Students At Risk. Il est géré par le DAAD (Deutscher Akademischer Austauschdienst, Office allemand d'échanges universitaires) et, contrairement à StAR Norway et au programme suisse, il a été créé selon une approche « top down » (descendante). En 2021, le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères a pris l'initiative de lancer un projet StAR. Le programme initial se limitait à l'accueil d'étudiant·e·s biélorusses. Le programme Hilde Domin s'étend désormais au niveau mondial et inclut également les personnes qui se voient refuser l'accès à l'éducation en raison d'une discrimination étatique. Le système allemand comprend également des institutions chargées de proposer des candidatures.

Outre la Suisse, des associations d'étudiantes en Autriche et en Espagne travaillent également à la mise en place de tels programmes. À long terme, cela devrait permettre de créer un réseau international (état en août 2024).²⁸ Outre les projets spécifiques à chaque pays, il existe également des projets plus modestes et plus locaux dans différentes universités. Citons par exemple les projets StAR à l'université de Barcelone,²⁹ à la LCC International University en Lituanie³⁰ ou à l'université de Padoue.³¹

²² Joana Mamombe, Students at Risk Norway, traduit de l'anglais.

²³ <https://ejscenter.org/ejs-amujae-leaders/joanah-mamombe/>

²⁴ Students at Risk Norway: [https://hkdir.no/en/programmer-og-tilskuddsordninger/students-at-risk-star#About%20Students%20at%20Risk%20\(StAR\)](https://hkdir.no/en/programmer-og-tilskuddsordninger/students-at-risk-star#About%20Students%20at%20Risk%20(StAR))

²⁵ Hilde Domin-Programm: <https://www.daad.de/de/in-deutschland-studieren/stipendien/daad-foerderprogramme/hilde-domin-programm/>

²⁶ <https://hkdir.no/en/programmer-og-tilskuddsordninger/students-at-risk-star>

²⁸ Team Europe for Students at Risk https://www.daad-brussels.eu/files/2022/11/CZEDUCON_Students-at-Risk_Presentations.pdf

²⁹ UB: <https://www.solidaritat.ub.edu/refugees/?lang=en>

³⁰ LCC <https://lcc.lt/about-lcc/middle-east-scholars>

³¹ Padova: <https://www.unipd.it/en/students-at-risk>

3) Bases légales

Les modèles allemand et norvégien ne peuvent pas être transposés tels quels en Suisse pour la mise en place d'un projet StAR. Cela est principalement dû aux bases légales nationales dans lesquelles un tel projet doit s'inscrire. Il convient de distinguer trois niveaux juridiques : le niveau national, le niveau cantonal et le niveau local, autrement dit les réglementations des hautes écoles. Outre les obstacles financiers, les obstacles liés au droit des migrations constituent le plus grand défi.

La base légale régissant l'accès des ressortissant·e·s étranger·ère·s aux études en Suisse repose sur différentes lois fédérales, en fonction de la voie migratoire. Sont notamment pertinentes la loi sur l'asile (LAsi),³² la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)³³ ainsi que l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA).³⁴ Pour les personnes en quête de protection, il existe déjà en Suisse selon le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) des voies d'accès complémentaires au programme de réinstallation, par exemple via le visa humanitaire, le regroupement familial, le visa pour formation et perfectionnement, ou encore le visa de travail.³⁵ Même si les personnes arrivent en Suisse par différentes voies migratoires, pour diverses raisons et qu'elles peuvent, dans la mesure du possible, commencer des études, une seule de ces voies est prise en considération pour le programme StAR : le visa de formation.³⁶

PROCÉDURE D'ASILE « ORDINAIRE »

Cinq points doivent être particulièrement pris en compte concernant la procédure d'asile ordinaire pour le programme StAR. Premièrement, pour qu'une demande d'asile soit acceptée, les personnes doivent pouvoir prouver qu'elles ont été victimes de persécutions individuelles et ciblées. Cette condition diffère clairement de celles applicables aux étudiant·e·s StAR, pour qui aucune persécution ciblée n'est requise : c'est l'exclusion générale du droit à l'éducation dans le pays d'origine ou de résidence qui est déterminante. Deuxièmement, dans le cadre d'une demande d'asile, la personne devrait se voir offrir une bourse avant son départ pour la Suisse, car la demande ne peut être déposée depuis l'étranger. Toutefois, cela ne devrait pas inciter une personne à entreprendre un voyage dangereux vers la Suisse. Troisièmement, en cas de reconnaissance pour les personnes auxquelles la protection a été accordée, les prestations sociales accordées ainsi que les projets tels que « Perspectives - Études » et les programmes d'intégration qui les accompagnent dans les hautes écoles constituent déjà une offre existante. La condition « à risque » ne serait alors plus remplie. Le quatrième point concerne l'accès à l'éducation, qui n'est en aucun cas garanti par le statut de réfugié·e. Bien souvent, l'accent reste mis sur l'intégration par le travail, sans reconnaître leur potentiel éducatif.³⁷ Enfin, il ne faut pas négliger l'incertitude liée au statut de réfugié·e : conformément à l'art. 63 LAsi, le statut de réfugié·e est notamment révoqué lorsque le besoin de protection disparaît. Même s'il est parfois possible de déposer une demande de cas de rigueur et ainsi échapper à un renvoi, une telle incertitude engendre une forte pression psychologique, qui peut avoir des répercussions négatives sur les performances académiques.

VISA HUMANITAIRE

« Une personne pour laquelle il y a lieu d'estimer que la vie ou l'intégrité physique sont directement, sérieusement et concrètement menacées dans son pays d'origine ou de provenance a depuis lors la possibilité d'entrer en Suisse avec un visa pour raisons humanitaires [...]. Le visa humanitaire permet d'entrer en Suisse et d'y déposer une demande d'asile. »³⁸ La demande de visa doit être déposée en personne auprès d'une représentation suisse à l'étranger. Ainsi, conformément à l'art. 4, al. 2, OEV, un visa pour un séjour de longue durée en Suisse peut être délivré si des raisons humanitaires le justifient. La vie ou l'intégrité de la personne doit pour cela être « directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays de provenance ».

Les points à prendre en considération pour l'octroi d'un visa humanitaire ne sont pas seulement les obstacles élevés et les critères restrictifs, comme le décrit la Croix-Rouge suisse,³⁹ mais surtout l'absence d'évaluation de la capacité à étudier en Suisse. De plus, le visa humanitaire exige des conditions beaucoup plus strictes que le statut « à risque » défini par le programme StAR. Alors que dans le cadre du programme StAR, c'est l'exclusion effective de l'enseignement supérieur en raison de circonstances discriminatoires, répressives ou générales externes qui est déterminante, ces critères sont sans importance pour le visa humanitaire tant qu'il n'existe pas de danger immédiat, grave et concret pour la vie de la personne concernée. **StAR n'est donc pas la solution pour les personnes dont la vie est menacée,**

³² Fedlex, Recueil officiel : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/358/fr#a63>

³³ Fedlex, Amtliche Sammlung: <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2007/759/de>

³⁴ Fedlex, Recueil officiel : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2007/759/fr>

³⁵ SEM, Analyse des voies d'admission complémentaires, p. 22, 11.10.2022, <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=90638> (dernière consultation le 01.12.2024).

³⁶ UNHCR, Explication des « Education Pathways », <https://www.unhcr.org/what-we-do/build-better-futures/long-term-solutions/complementary-pathways/education-pathways> 01.12.2024).

³⁷ Observatoire suisse du droit d'aliénés et des étrangers : Accéder à l'éducation indépendamment du droit de séjour, 2021, p. 42, https://beobachtungsstelle.ch/fileadmin/Publikationen/2021/Zugang_zu_Bildung_F.pdf

³⁸ SEM, Fiche d'information sur les visas humanitaires, <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/public-service/twitterdocs/220128-faktenblatt-hv.pdf.download.pdf/220128-faktenblatt-hv.pdf>

³⁹ Croix-Rouge Suisse, Visa humanitaires : obstacles majeurs et critères restrictifs, <https://www.redcross.ch/fr/notre-engagement/news-et-articles/visas-humanitaires-obstacles-majeurs-et-criteres-restrictifs>

mais pour celles qui subissent une exclusion illégitime du droit à l'éducation. Il faut donc partir du principe que si une personne remplit les conditions pour obtenir un visa humanitaire, les procédures StAR sont trop lentes pour répondre de manière adéquate à la situation de danger.

Étant donné qu'en règle générale, après l'obtention d'un visa humanitaire, une demande d'asile est déposée après l'entrée en Suisse, nous sommes confrontés aux mêmes difficultés que dans le cadre de la procédure d'asile « ordinaire ».

VISA DE FORMATION

Conformément à l'art. 27 LEI, l'octroi d'un visa de formation est soumis à quatre conditions : être admis·e·s dans une haute école, disposer d'un logement adapté, avoir les moyens financiers suffisants et avoir le niveau de formation et les qualifications personnelles requises pour la formation envisagée requises pour la formation envisagée.

Le visa de formation est destiné aux étudiant·e·s étranger·ère·s régulier·ère·s à temps plein et aux étudiant·e·s en échange. Il constitue la condition préalable à l'obtention d'un permis de séjour qui, contrairement au statut de réfugié, est lié à la durée de la formation. Conformément à la LEI, il s'agit d'un séjour temporaire (art. 23, al. 3, OASA).

En principe, le visa de formation inclut toutes les personnes qui remplissent également les conditions d'admission à une bourse StAR. Les candidat·e·s StAR doivent remplir eux·elles·mêmes les conditions personnelles et académiques, mais StAR les soutient dans la procédure d'admission aux hautes écoles, dans la recherche d'un logement adapté à leurs besoins et, grâce à la bourse, dans la preuve de moyens financiers suffisants.⁴⁰

⁴⁰ Les détails sont présentés au chapitre 7 A).

Étant donné que le visa de formation est un titre de séjour temporaire, les conditions d'entrée prévues à l'art. 5, al. 2, LEI en lien avec l'art. 23, al. 2, OASA doivent être remplies, à savoir la garantie d'un retour assuré en cas de séjour temporaire. Dans son analyse des voies d'accès complémentaires, le SEM souligne également les problèmes auxquels StAR est confronté à cet égard :

« Le cas d'étudiants originaires du Myanmar illustre bien les difficultés que pose l'exigence de la garantie de départ après une formation en Suisse. Diverses écoles privées proposent par exemple un cursus de gestion touristique et hôtelière à des étudiants recrutés au Myanmar. Or, comme pour d'autres nationalités, les demandes de visa provenant de ce pays sont soumises à l'approbation du SEM après examen par le canton. Le SEM soumet à son tour ces demandes au SRC pour avis, avant de se déterminer spécifiquement sur la question de la garantie du départ de Suisse à l'issue de la formation. Ceci en raison de l'instabilité qui règne au Myanmar, dont il résulte un risque migratoire important. L'an dernier, plusieurs ressortissants du Myanmar qui étaient entrés en Suisse afin d'y suivre une formation ont ensuite demandé l'asile. Le SEM s'est inquiété de constater que des visas d'entrée en Suisse délivrés à des fins de formation avaient pu être détournés pour demander l'asile. »⁴¹

⁴¹ SEM, Analyse des voies d'admission complémentaires, p. 28, 11.10.2022, <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=90638> (dernière consultation le 01.12.2024).

Depuis le coup d'État militaire en Birmanie en 2021, les manifestations étudiantes contre le gouvernement illégitime et la perte du droit démocratique à la participation se sont multipliées. Ces manifestations, pour la plupart pacifiques, ont régulièrement été réprimées par des sanctions telles que l'exclusion des établissements d'enseignement.⁴² Pour les demandes de visa émanant d'étudiant·e·s provenant de pays connaissant une instabilité politique comparable, le SEM craint dans certains cas une installation durable en Suisse en raison de la situation incertaine dans le pays d'origine. Cependant, le cas de la Birmanie montre également que l'évaluation du statut de retour repose sur des décisions administratives et que le pays d'origine n'est pas le seul critère pour l'octroi d'un visa. Pour ces étudiant·e·s qui remplissent les conditions d'une bourse StAR en raison de leur exclusion du système éducatif, il est essentiel que les candidatures soient examinées de manière approfondie, notamment en ce qui concerne le statut de retour. Le statut de retour confronte donc StAR au défi d'effectuer une catégorisation dès la sélection des candidat·e·s et d'évaluer si les études constituent l'objectif principal du séjour en Suisse et si la volonté de retour a été démontrée de manière convaincante.⁴³ En outre, la bourse StAR, qui est rattachée au statut de séjour, peut être retirée si les études de constituent plus l'objectif principal du séjour en suisse. Cette condition est clairement communiquée aux candidat·e·s et inscrite dans le contrat de bourse.

⁴² Australian Institute of International Affairs, Student Activism and Myanmar's Revolution, 04.08.2023, <https://www.internationalaffairs.org.au/australianoutlook/student-activism-and-myanmars-revolution/> (dernière consultation le 01.12.2024).

⁴³ StAR fait appel à des personnes ayant une expertise dans le domaine humanitaire et migratoire. Voir chapitres 5.B et 7.A.

Afin de favoriser le soutien et d'instaurer une base de confiance commune, StAR vise une collaboration avec les autorités chargées des migrations aux niveaux national, cantonal et local. L'Union des villes suisses a déjà exprimé à plusieurs reprises son intérêt pour des voies d'accès complémentaires et souhaite une adaptation du cadre juridique, comme elle l'a indiqué dans sa prise de position sur l'analyse du SEM sur les voies d'accès complémentaires en Suisse.⁴⁴ Le HCR se prononce également en faveur de dérogations dans le cadre du visa de formation, afin d'améliorer cette voie d'accès par le biais de l'éducation. Le HCR met notamment en avant la situation des « réfugiés qui souhaitent profiter d'un séjour temporaire en Suisse [...] pour améliorer leurs chances sur le marché du travail dans le pays de premier asile ».⁴⁵ L'UNES soutient ces demandes.

ACTIVITÉ LUCRATIVE ACCESSOIRE

Les étudiant·e·s StAR qui souhaitent compléter leur bourse ou leur CV par une activité lucrative accessoire doivent respecter les conditions énoncées à l'art. 30, al. 1, let. g, LEI en lien avec l'art. 38 OASA. Celles-ci prévoient qu'une activité lucrative ne peut être autorisée qu'après un séjour d'au moins six mois et qu'en dehors des vacances, la durée hebdomadaire de travail ne doit pas dépasser 15 heures. Il est essentiel que la formation demeure l'objectif principal du séjour et que l'activité exercée ne retarde pas l'achèvement des études. De plus, conformément à l'art. 18, let. b, LEI, une demande de l'employeur doit être présentée et, conformément à l'art. 22 LEI, les conditions salariales et de travail usuelles dans la localité et le secteur doivent être respectées. Ces dispositions s'appliquent tant aux étudiant·e·s de bachelor, de master et aux doctorant·e·s.

FIN DES ÉTUDES

L'objectif du programme StAR est de redonner aux personnes qui en ont été privées la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur, afin qu'elles puissent façonner leur avenir et contribuer à la société de leur pays d'origine une fois leur formation terminée. La fin des études marque donc également la fin de la bourse StAR, de même que, le cas échéant, de l'autorisation de séjour. Outre le retour dans leur pays d'origine, les ressortissant·e·s de pays tiers ont le droit, malgré leur statut de retour, de chercher un emploi sur le marché du travail suisse, sous réserve des conditions prévues à l'art. 21 LEI. StAR ne fera aucune recommandation à cet égard, mais fournira aux personnes concernées les moyens d'obtenir une assistance juridique afin qu'elles puissent mieux comprendre leur situation et leurs droits, et prendre une décision en toute autonomie.

⁴⁴ SEM, Analyse des voies d'admission complémentaires, Annexe prise de position de l'Union des villes suisses, p. 48ff., 11.10.2022, <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=90638> (dernière consultation le 01.12.2024).

⁴⁵ SEM, Analyse des voies d'admission complémentaires, Annexe prise de position HCR, p. 76., 11.10.2022, <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=90638> (dernière consultation le 01.12.2024).

4) Situation en Suisse

A) OFFRES COMPARABLES EN SUISSE

SCHOLARS AT RISK (SAR)

Scholars at Risk est un réseau international d'institutions éducatives et d'individus qui s'engagent en faveur de la liberté de la science, de la recherche et de l'enseignement. SAR dispose également d'un réseau national en Suisse. Le programme permet à des personnes titulaires d'un doctorat d'être engagées comme salarié-e-s dans des hautes écoles suisses. SAR place également occasionnellement des étudiant-e-s en cours de doctorat, mais cela reste une exception.

PROGRAMMES D'IMMERSION (POUR ÉTUDIANT·E·S) ET PROJETS INSTITUTIONNELS DE SOUTIEN AUX PERSONNES RÉFUGIÉES QUALIFIÉES

Dans toute la Suisse, des projets locaux destinés aux personnes réfugiées leur permettent de découvrir les structures des hautes écoles ou de suivre des programmes passerelles pour se préparer de manière ciblée à un cursus universitaire. Depuis 2016 respectivement 2021, les projets Perspectives – Études et INVOST, portés par l'UNES, collaborent étroitement avec ces projets universitaires locaux et s'engagent en faveur d'une offre couvrant l'ensemble du territoire suisse.⁴⁶ Les universités de Genève et de Zurich ont également lancé conjointement le projet Uni4Refugees, qui vise notamment à sensibiliser d'autres hautes écoles et leur personnel aux enjeux de l'accès à l'enseignement supérieur pour les personnes réfugiées.

PROGRAMMES D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES RÉFUGIÉES DANS LE CONTEXTE DE LA GUERRE EN UKRAINE

Au cours de la phase préparatoire du projet pilote StAR (2022-2024), dans le contexte de la guerre en Ukraine, de nombreuses hautes écoles ont mis en place des structures locales pour permettre aux étudiant-e-s ukrainien-e-s d'accéder temporairement aux hautes écoles suisses en raison du nombre élevé de réfugié-e-s. Ces programmes ont été organisés de manière décentralisée et ne sont que partiellement conçus pour le long terme.

BOURSES D'EXCELLENCE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE (CFBE)

« Des bourses qui changent la vie », ⁴⁷ c'est ainsi que la Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers (CFBE) qualifie les bourses d'excellence de la Confédération, qui sont attribuées chaque année à 200-300 doctorant-e-s ou chercheur-euse-s de toutes les facultés, ainsi qu'à des étudiant-e-s de master dans le domaine des arts, provenant de plus de 180 pays en dehors de la Suisse. La moitié de ces bourses sont attribuées à des personnes originaires de « pays en développement », ⁴⁸ dont certains connaissent des problèmes d'État de droit qui excluent régulièrement des étudiant-e-s de l'accès à l'éducation. Cependant, sans diplôme préalable, ces personnes n'ont pas accès aux bourses de la CFBE. Ces bourses constituent également un instrument diplomatique : la formation des jeunes doit profiter à leur pays d'origine. Les bourses d'excellence de la Confédération sont en principe aussi ouvertes aux personnes en situation de vulnérabilité.⁴⁹

⁴⁶ Perspectives – Études et INVOST, <https://vss-unes.ch/fokus/gefluechtete/> (dernière consultation le 06.07.2023).

⁴⁷ ESKAS, « Stipendien, die das Leben verändern », Online Befragung von ESKAS Bundesstipendiat/innen der Jahrgänge 1996–2015, 08.08.2018, <https://backend.sbf.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-sbfitestch-files/files/2025/06/27/e5cf7a46-0875-4949-80a1-2121aa75cab0.pdf> (dernière consultation le 18.08.2025)

⁴⁸ Déclaration d'Eva Herzog, conseillère aux États, session d'hiver 2024, huitième séance, 12.12.24, 08:15, 24.041, <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-videos?TranscriptId=349645> (dernière consultation le 26.12.2024)

⁴⁹ SEM, Analyse des voies d'admission complémentaires, p. 32, 11.10.2022, <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=90638> (dernière consultation le 01.12.2024).

B) QU'EST-CE QUI DIFFÉRENCIE STAR DES OFFRES EXISTANTES ?

Une analyse réalisée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) montre clairement qu'il serait possible de mettre en œuvre en Suisse un projet comme StAR porté par la société civile. Cette même analyse révèle également qu'il n'existe à ce jour aucune structure de ce type en Suisse pour les étudiant·e·s en situation de vulnérabilité.⁵⁰

⁵⁰ SEM, Analyse des voies d'admission complémentaires, 11.10.2022, <https://www.news.admin.ch/fr/ns-b?id=90638> (dernière consultation le 06.07.2023).

StAR comble donc les lacunes des programmes mentionnés ci-dessus.

SCHOLARS AT RISK (SAR)

StAR se distingue de SAR par le fait qu'il se concentre sur les étudiant·e·s (bachelor, master ou doctorat), tandis que SAR soutient principalement les post-doctorant·e·s ayant déjà terminé leurs études.⁵¹

⁵¹ Swiss National Science Fund: Guidelines for Scholars at Risk applications <https://www.snf.ch/media/en/ekwwwvZduZfiCqzzZ/guidelines-for-scholars-at-risk-applications.pdf>

PROGRAMMES D'IMMERSION (POUR ÉTUDIANT·E·S) ET PROJETS INSTITUTIONNELS DE SOUTIEN AUX PERSONNES RÉFUGIÉES QUALIFIÉES

Contrairement à Perspectives – Études, INVOST et Uni4Refugees, StAR n'est pas un projet destiné aux personnes réfugiées qui se trouvent déjà en Suisse.

PROGRAMMES D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES RÉFUGIÉES DANS LE CONTEXTE DE LA GUERRE EN UKRAINE

À la différence des programmes d'accueil locaux et disparates mis en place dans le cadre de la guerre en Ukraine, StAR est ouvert aux étudiant·e·s de tous les pays et conçu comme un projet uniforme et coordonné au niveau national, incluant des bourses d'études.

BOURSES D'EXCELLENCE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE (CFBE)

Parmi les pays éligibles aux bourses de la CFBE figurent également des pays qui, en raison de problèmes liés à l'État de droit, excluent régulièrement des étudiant·e·s du droit à l'éducation. Or, sans diplôme, ces personnes n'auraient pas accès à la bourse de la CFBE. StAR peut combler cette lacune et étendre l'offre aux étudiant·e·s de bachelor et de master.

Même si StAR se distingue de ces projets sur des aspects essentiels, les points communs permettent de créer des synergies dont StAR peut déjà profiter dans le cadre de sa phase pilote.

« Même si StAR se distingue de ces projets sur des aspects essentiels, les points communs permettent de créer des synergies dont StAR peut déjà profiter dans le cadre de sa phase pilote. »

5) UNES et parties prenantes

A) UNION DES ÉTUDIANT·E·S DE SUISSE (UNES)

Vaste réseau national d'étudiant·e·s et bons contacts avec les hautes écoles à tous les niveaux pour soutenir la mise en œuvre locale

Réseau étudiant international (European Students' Union – ESU, Global Student Forum – GSF, Erasmus Student Network – ESN, etc.)

Gestion financière professionnelle et expérience dans le versement de bourses ainsi que dans la gestion générale de fonds pour des projets

Réseau dans le domaine des ONG (par ex. membre du Comité exécutif de la Coalition Education ONG) et partie intégrante du réseau de l'organisation faîtière des organisations de jeunesse CSAJ et Movetia Partenaire officiel de la Commission fédérale des migration (CFM)

Réseau politique et accès à des instances de politique éducative telles que la Commission fédérale des bourses pour étudiant·e·s étranger·ère·s (CFBE), le groupe d'accompagnement externe pour les statistiques sur les étudiant·e·s de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE), le Conseil suisse d'accréditation, etc.

Son existence de longue date, son réseau national et sa large reconnaissance en tant que partenaire institutionnel et actrice de la politique des hautes écoles permettent à l'UNES de mener à bien un projet d'importance nationale, qui agit au plus près des groupes cibles.

De plus, le projet StAR bénéficie des projets Perspectives – Études et INVOST, hébergés par l'UNES. Grâce à plusieurs années d'expérience, les équipes de direction de Perspectives – Études et INVOST possèdent des connaissances approfondies dans le domaine de l'accès aux hautes écoles pour les personnes réfugiées ainsi que des compétences essentielles en matière de gestion de projet, en gestion d'impact et en collecte de fonds, sur lesquelles la direction du projet StAR peut s'appuyer.

B) COLLABORATIONS

Hautes écoles	Procédures d'admission et clarifications (p. ex. compensation de documents), nomination d'étudiant·e·s à risque, informations sur les logements étudiants
swissuniversities	Conseil et échange pour le travail au niveau des hautes écoles et de la Confédération
UNHCR Suisse	Soutien dans le domaine des voies d'accès complémentaires ; interlocuteur pour les questions humanitaires ; nomination d'étudiant·e·s à risque
Diverses ONG (humanitaires)	Mise en réseau et soutien dans le domaine humanitaire ; nomination d'étudiant·e·s à risque
Expert·e·s des domaines des hautes écoles, de la migration et des droits humains	Évaluation des risques et sélection des boursier·ère·s StAR
SAR Suisse	Conseil, échange et recours au réseau
CFM	Conseil sur les questions spécifiques à la migration et mise en réseau
Services de conseil juridique et psychologique	Services de soutien psychologique et juridique pendant les études
Représentations à l'étranger	Réception des demandes de visa et transmission aux offices des migrations
Services cantonaux des migrations / SEM	Traitement et vérification des demandes de visa des boursier·ère·s StAR
ESU	Conseil et échange avec un réseau international d'organisations étudiantes
Autres programmes StAR	Conseil et échange pour la conception du programme StAR, nomination des étudiant·e·s à risque

6) Compétences clés

A) PRINCIPES DIRECTEURS

Pour élaborer le programme suisse, nous nous basons sur les modèles internationaux mentionnés (autres programmes StAR) et sur les standards minimaux établis au niveau international.⁵² Les standards minimaux auxquels nous adhérons sont répartis en quatre catégories :

1. SÉCURITÉ

L'UNES s'engage pour la sécurité des étudiant·e·s et met tout en œuvre pour ne pas exposer davantage les personnes déjà en danger. À cette fin, l'expertise de spécialistes du domaine humanitaire est intégrée dans toute évaluation des étudiant·e·s StAR et dans la gestion des situations à risque.

2. ACCÈS

L'UNES met en place un processus de candidature et d'admission des étudiant·e·s StAR transparent et non discriminatoire. Les souhaits, besoins et préférences personnels des candidat·e·s sont pris en compte de manière appropriée.

3. FINANCEMENT

L'UNES garantit, pour chaque étudiant·e StAR admis·e, un financement par une bourse couvrant toute la durée réglementaire des études, plus un six mois supplémentaires. Une place StAR n'est donc mise au concours que lorsque le financement complet est assuré.

4. INTÉGRATION ET SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

L'UNES collabore avec les sections locales et le réseau Erasmus Student Network Suisse pour favoriser l'intégration grâce à un système de mentorat qui implique les étudiant·e·s StAR au niveau local et les invite à des événements sociaux à prix réduits. Une somme supplémentaire par personne est également prévue pour permettre l'accès à un soutien psychologique ou juridique.

L'UNES fait évaluer le projet par des tiers indépendants sur la base de ces critères.

⁵² Global Task Force on Third Country Education Pathways, Minimum Standards for Complementary Education Pathways, <https://wusc.ca/wp-content/uploads/2021/06/Global-Task-Force-Minimum-Standards-for-Complementary-Education-Pathways.pdf> (dernière consultation le 06.07.2023).

B) OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

Le programme StAR utilise les outils stratégiques et méthodologiques suivants pour une mise en œuvre efficace :

1. ADVOCACY :

L'UNES défend activement ses intérêts auprès des hautes écoles, des autorités et des décideur·euse·s politiques afin d'obtenir un soutien structurel et une reconnaissance à long terme pour StAR. En collaboration avec les organisations concernées, l'UNES s'engage pour que la Confédération participe à l'ancrage à long terme d'un programme StAR en Suisse.

2. CAPACITY BUILDING :

Grâce à l'échange d'expériences, les hautes écoles et les organisations étudiantes locales bénéficient d'un soutien ciblé afin d'être prêtes à accueillir et à soutenir les étudiant·e·s « à risque ».

3. APPROCHE MULTIPARTIE ET MULTISECTORIELLE :

Le projet est mis en œuvre en collaboration avec des hautes écoles, des autorités, des ONG et des expert·e·s des domaines de l'éducation, de la migration et des droits humains. Cette collaboration intersectorielle avec des structures existantes permet la mise en œuvre de projets durables et innovants tels que StAR.

3. BASE DE DONNÉES :

Le programme StAR est optimisé en permanence et les processus sont perfectionnés sur la base des données collectées (voir indicateurs de performance) et des retours des boursier·ère·s StAR, par exemple en ce qui concerne la procédure de candidature, l'accompagnement lors de l'admission à la haute école et la demande de visa ou les structures de soutien pendant les études.

4. PARTICIPATION DU GROUPE CIBLE :

Les boursier·ère·s StAR sont activement impliqué·e·s dans la conception et le développement du projet pilote, par exemple à travers des processus de retour d'information dans le cadre du rapport semestriel et des échanges réguliers d'expériences (environ une fois par semestre).

5. INNOVATION :

StAR teste de nouvelles voies pour un accès complémentaire à la formation et développe des procédures flexibles pour la sélection, la promotion et l'intégration des étudiant·e·s « à risque », adaptées à la réalité complexe de l'exclusion de l'éducation dans les pays d'origine ou de résidence.

C) INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le programme se concentre sur trois indicateurs principaux pour mesurer le succès du projet : le nombre de candidatures pour les places StAR, le nombre de places attribuées et le nombre de cursus achevés avec succès par les étudiant·e·s StAR. Ces données quantitatives sont complétées par des données qualitatives. Elles prennent notamment en compte la diversité des parcours personnels et académique des boursier·ère·s StAR ainsi que les questions d'égalité des chances en matière d'accès à l'information et aux canaux de candidature. Cela permet d'évaluer la portée et l'accessibilité du programme. Chacun des trois indicateurs principaux est examiné plus en détail à l'aide de plusieurs sous-indicateurs :

INDICATEUR PRINCIPAL	SOUS-INDICATEURS
Candidatures	→ Répartition par pays → Répartition des genres → Domaines d'études → Diplômes universitaires (bachelor, master, doctorat) → Répartition par haute école → Profils de risque → Information et canaux de candidature (candidature personnelle vs nomination)
Attribution des places	→ Refus pour les raisons suivantes → Critère « à risque » non rempli → Critère « étudiant·e » non rempli → Faibles chances d'être admis·e dans une haute école ou d'obtenir un visa → Répartition par pays → Répartition des genres → Domaines d'études → Diplômes universitaires → Répartition par haute école → Profils de risque → Information et canaux de candidature (candidature personnelle vs nomination)
Diplômes obtenus	→ Raisons de l'abandon des études → Projets d'avenir → Durée des études (durée normale vs prolongation) → Répartition par pays → Répartition des genres → Domaines d'études → Diplômes universitaires → Répartition des établissements d'enseignement supérieur

7) Mise en œuvre du programme StAR

A) DÉROULEMENT

Le déroulement annuel du programme est présenté à la page suivante.

1. PHASE DE CANDIDATURE

L'appel à candidatures pour les bourses StAR est publié une fois par an sur le site web du projet, pendant toute la durée du projet pilote. Grâce à un réseau d'organisations humanitaires, de programmes StAR dans d'autres pays, de hautes écoles et d'associations étudiantes suisses ou actives sur place, cette information sur le programme StAR est transmise aux étudiant-e-s à risque. Dans certains cas, les hautes écoles suisses sont contactées directement par des étudiant-e-s en danger, qui leur transmettent à leur tour les informations relatives au programme StAR. D'autres projets StAR peuvent également nous renvoyer des candidatures. Cette transmission d'informations permet soit aux étudiant-e-s de postuler directement auprès de l'UNES pour obtenir une bourse, soit aux institutions actives dans le domaine humanitaire ou éducatif de proposer la candidature d'étudiant-e-s susceptibles de bénéficier d'une bourse. Les institutions qui proposent des candidat-e-s doivent être des organisations légalement reconnues et domiciliées en Suisse, telles que des organisations internationales, des ONG ou des associations. Dans les deux cas, la candidature doit comprendre les informations suivantes :

Diplômes universitaires

Copies des diplômes permettant l'accès au diplôme envisagé. Ainsi, pour un master, un bachelor reconnu ou un diplôme équivalent est requis.

Connaissances linguistiques

Preuve de connaissances linguistiques suffisantes. En principe, le ou la candidat-e doit présenter un certificat linguistique de niveau B2/C1 dans la langue d'enseignement du programme d'études envisagé.⁵³

⁵³ Les exigences linguistiques varient selon les hautes écoles et peuvent être consultées sur leur site web. [S. 23](#)

Lettre de motivation

Une courte lettre expliquant les motivations et les projets professionnels. Elle doit exposer la motivation personnelle et professionnelle pour le choix des études, les raisons de la décision en faveur d'une haute école suisse et les projets envisagés après les études. Les réseaux de soutien sociaux ou institutionnels doivent être mentionnés.

Lettre sur la situation de risque

Description de la restriction du droit à l'éducation dans le pays d'origine ou de résidence et de la situation de danger personnel. La situation de menace peut être attestée par des documents, par exemple des rapports sur les incidents, des témoignages, etc.

CV

Un curriculum vitae sous forme de tableau présentant la formation (écoles/universités fréquentées, diplômes obtenus) et les connaissances linguistiques par ordre chronologique. Les données personnelles les plus importantes doivent également être indiquées, notamment l'état civil, l'âge, le sexe, les membres de la famille (conjoint-e, enfants) ainsi que les demandes de visa antérieures (année/pays/type de visa).

Documents d'identité

Copies des pages pertinentes du passeport. Celui-ci doit être valable au moins 18 mois après la date d'entrée prévue, mais idéalement trois mois après la fin prévue des études.

- 
- 1 Phase de candidature - Diverses institutions**
 - Identification des étudiant·e·s potentiel·le·s pour le programme StAR
 - Transmission à l'UNES
 - 2 Phase d'évaluation - UNES et expert·e·s**
 - Évaluation du statut « à risque » par l'UNES et des expert·e·s
 - Conseil en matière de risques par des expert·e·s
 - Placement des étudiant·e·s dans des hautes écoles
 - 3 Phase d'immatriculation - Hautes écoles & UNES**
 - Évaluation des conditions d'inscription (statut d'« étudiant·e »)
 - Processus d'admission pour les étudiant·e·s internationaux·ales
 - 4 Phase de voyage - Autorités chargées des migrations et UNES**
 - Demande de visa d'études
 - Garantie financière par la bourse StAR
 - Accompagnement par l'UNES lors de l'entrée sur le territoire et des formalités
 - 5 Phase d'études - Établissements d'enseignement supérieur et UNES**
 - Bourse mensuelle de l'UNES
 - Financement d'un soutien psychologique et juridique
 - Offres individuelles des établissements d'enseignement supérieur et des organisations locales

2. PHASE D'ÉVALUATION

L'UNES rassemble toutes les candidatures StAR. Une première évaluation administrative est ensuite effectuée. Elle comprend la vérification des documents fournis et une brève évaluation écrite des chances d'admission dans une haute école suisse et d'obtention d'un visa. Si des documents manquent, les personnes concernées sont invitées à les fournir. Les dossiers des personnes qui remplissent les conditions formelles pour obtenir une bourse StAR⁵⁴ sont transmis à des expert·e·s indépendant·e·s issu·e·s des domaines des hautes écoles, de la migration et des droits humains, qui évaluent le statut de danger des étudiant·e·s et établissent une évaluation des risques. Les expert·e·s reçoivent à cet effet un guide⁵⁵ qui explique ces principes, tels que le traitement confidentiel des données personnelles et les directives à respecter. Lors d'une réunion de la commission, chaque candidature est examinée individuellement et les expert·e·s établissent un ordre de priorité afin de décider de l'attribution des bourses. La priorité est accordée en fonction de la situation de risque (pondération 70 %) et des questions pratiques liées à l'admission dans une haute école et à l'obtention d'un visa (pondération 30 %). Même après la sélection, le versement effectif de la bourse reste subordonné à l'admission dans une haute école suisse et à la possibilité d'entrer légalement en Suisse.

⁵⁴ Voir chapitre 2) A) Groupes cibles

⁵⁵ Tous les documents/modèles élaborés sont répertoriés en annexe et mis à disposition sur demande.

Le système d'évaluation sur lequel se fondent les expert·e·s pour prendre leur décision repose sur l'expérience acquise lors du premier tour de sélection et sur les commentaires des expert·e·s. Cette grille de sélection est régulièrement révisée et adaptée afin de tenir compte de la complexité des situations individuelles et des exigences opérationnelles du projet :

Urgence de la situation : analyse de la situation de danger individuelle. Cette analyse tient compte du fait que la personne se trouve dans une situation de menace imminente, par exemple en raison de représailles politiques, de violences ou d'exclusions structurelles dans son pays d'origine ou de résidence. L'absence ou les perspectives limitées en matière de formation font partie intégrante de l'analyse de l'urgence.

Exclusion ciblée de l'éducation : il est vérifié si la personne a été exclue de manière ciblée de l'accès à l'éducation, que ce soit en raison de structures discriminatoires politiques, sexistes, ethniques ou autres.

Risque multidimensionnel : des catégories de discrimination telles que l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap peuvent renforcer encore la vulnérabilité. Ces aspects intersectionnels sont pris en compte dans l'évaluation du besoin de protection.

Cohérence du programme d'études : il est déterminant que l'objectif éducatif visé soit formulé de manière compréhensible et réaliste. Cela comprend la filière prévue (première ou deuxième formation), les connaissances linguistiques, la formation académique préalable (par exemple, diplômes déjà obtenus) et la cohérence générale du programme d'études.

Visa : les facteurs pertinents tels que l'état civil, les membres de la famille, les demandes de visa antérieures et les risques/opportunités liés à l'octroi d'un visa sont pris en compte. Dans ce contexte, la volonté de retour et les projets d'avenir sont également évalués.

Réseau de soutien : comme l'UNES ne peut conseiller et soutenir les étudiant·e·s que de façon ponctuelle lors de leur départ ou de leur demande de visa, les réseaux sociaux ou institutionnels existants, tant dans le pays d'origine ou de résidence qu'en Suisse, sont pris en compte en vue d'un soutien social, logistique ou financier potentiel.

Après la commission d'expert·e·s, l'UNES transmet les dossiers des boursier·ère·s au service des admissions de la haute école concernée et leur remet un contrat de bourse dans lequel sont énoncées les conditions d'octroi de la bourse StAR. Les informations issues des évaluations des risques réalisées par les expert·e·s sont également transmises aux hautes écoles si elles contiennent des instructions pertinentes pour la communication avec la personne concernée (p. ex. vulnérabilités spécifiques).

3. PHASE D'IMMATRICULATION

Les hautes écoles procèdent ensuite à l'immatriculation selon leurs procédures habituelles. En cas de refus, la bourse est attribuée sous condition à la personne suivante sur la liste. L'UNES prévoit que les documents nécessaires à la procédure d'inscription aient été préparés au préalable avec les étudiant·e·s menacé·e·s et clarifie bilatéralement avec les hautes écoles les possibilités de compensation pour les documents qui ne sont pas accessibles en raison de la situation de danger. Si nécessaire, l'UNES délivre une lettre de soutien aux boursier·ère·s StAR.

4. PHASE DE VOYAGE

En cas d'admission dans une haute école, l'UNES apporte son soutien administratif aux personnes concernées pour la demande d'un visa de formation. L'UNES délivre une attestation de garantie financière sous forme de bourse qui répond aux exigences financières des conditions cantonales en matière de migration (par exemple 21 000 CHF par an à Zurich).⁵⁶ Si les exigences financières de certains cantons dépassent le montant de la bourse, l'UNES aide dans la mesure du possible les étudiant·e·s à obtenir des financements complémentaires, par exemple des bourses universitaires transitoires ou des emplois à faible pourcentage pour les doctorant·e·s. Si besoin, l'UNES soutient les boursier·ère·s StAR dans la recherche d'un logement. Certaines hautes écoles ont déjà proposé des places dans des résidences étudiantes lors d'entretiens préliminaires. Si nécessaire, l'UNES prend contact avec les autorités cantonales compétentes en matière de migration ou le SEM dans le cadre de la demande de visa afin de garantir une collaboration de confiance concernant les étudiant·e·s StAR. En cas de préavis négatif, l'UNES se fixe un délai pendant lequel elle peut conseiller les boursier·ère·s StAR. À l'expiration de ce délai, l'UNES ne peut plus entreprendre d'autres démarches dans le cadre d'un litige avec le SEM et la bourse est attribuée sous condition à la personne suivante sur la liste.

5. PHASE D'ÉTUDE

En collaboration avec les hautes écoles et les associations étudiantes locales, l'UNES s'efforce de favoriser l'intégration des étudiant·e·s StAR. À cet effet, un·e mentor·e est attribué·e à chaque étudiant·e StAR. Idéalement, cette personne étudie dans la même faculté, rencontre régulièrement l'étudiant·e StAR et l'accompagne dans la découverte des usages locaux. Les mentor·e·s bénéficient d'une initiation par l'UNES afin de clarifier les attentes mutuelles et s'engagent à respecter la charte du mentorat formulée par l'UNES comme cadre de référence. Dès le début du semestre, l'UNES verse aux étudiant·e·s StAR une bourse mensuelle de 1 750 CHF par mois, soit 21 000 CHF par an, pour couvrir les frais de subsistance généraux. Dans des cas exceptionnels, un versement peut être effectué avant le début officiel des études. En outre, l'UNES prévoit 1 200 CHF par an et par personne, à disposition des étudiant·e·s StAR pour les situations d'urgence, pour bénéficier de services psychologiques ou de conseils en matière de droit des migrations. L'UNES reste en contact avec les étudiant·e·s StAR et s'efforce de recueillir leur retours d'expérience et les suggestions d'amélioration du processus auprès des personnes concernées. À cet effet, l'UNES organise des échanges d'expériences et les boursier·ère·s StAR soumettent, avant le début du semestre suivant, un rapport sur le déroulement de leurs études et leur vie en Suisse, accompagné d'un relevé de notes et d'une attestation d'immatriculation.

⁵⁶ « La condition de la suffisance des moyens de subsistance peut être réalisée par le bénéfice d'une bourse d'études versée par un canton, une haute école, une fondation ou un autre établissement d'enseignement. » - SEM, Analyse des voies d'admission complémentaires, p. 32, 11.10.2022, <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=90638> (dernière consultation le 06.12.2024).

B) FINANCEMENT

Le programme StAR a été lancé comme initiative de la société civile avec une approche « bottom-up » (ascendante) et dépend donc de différentes sources de financement pour couvrir divers coûts (par exemple, bourses, frais administratifs, etc.). À moyen terme, il sera examiné si et comment un soutien par des fonds publics pourrait être envisagé afin d'assurer la pérennité du projet.

FONDATIONS

Le projet pilote est financé en grande partie par des fondations privées. Celles-ci prennent en charge la majeure partie des frais liés aux bourses. Sans ce soutien, le lancement du projet pilote dans sa forme actuelle n'aurait pas été possible.

ÉGLISES

Les Églises cantonales participent au financement du projet. Elles contribuent partiellement aux bourses et versent des contributions de soutien garanties sur plusieurs années. Elles contribuent ainsi à la pérennité du projet.

UNES

L'UNES a apporté une contribution importante pour la mise en place du programme StAR, notamment en assurant les contacts avec les institutions et la mise en œuvre du financement, et elle continue d'apporter un soutien important sous forme de frais d'infrastructure et d'administration, ainsi que de collaboration concrète au projet. Cet engagement est déterminant pour assurer la stabilité financière du projet et, de manière générale, pour une mise en œuvre réussie du programme StAR.

PARRAINAGE COMMUNAUTAIRE⁵⁷

Des modèles alternatifs comme le parrainage communautaire (« community sponsorship ») ou le financement participatif sont également à l'étude. Des particuliers ou des groupes peuvent ainsi contribuer par des apports ponctuels ou réguliers ou par des dons au financement des bourses, aux frais de subsistance, ou à la couverture de coûts liés aux besoins individuels des bénéficiaires (par exemple une aide psychologique). De tels modèles renforcent à la fois la base financière du projet et son ancrage social.

DONS EN NATURE

Les dons en nature constituent une autre forme de soutien. Plusieurs associations ont déjà manifesté leur intérêt pour soutenir concrètement les étudiant·e·s StAR dans leur canton, par exemple par des prestations en nature au quotidien. Ces contributions constituent un complément important au soutien financier.

FONDS PUBLICS

À plus long terme, la possibilité d'un soutien public au projet sera examinée. Une telle participation serait une étape importante vers une intégration structurelle et durable du programme.

⁵⁷ Community Sponsorship UNHCR: <https://www.unhcr.org/what-we-do/build-better-futures/long-term-solutions/local-integration/community-sponsorship#:~:text=Community%20sponsorship%20refers%20to%20programmes,through%20a%20complementary%20pathway%20such>

C) POINTS CRITIQUES

FINANCEMENT

Le programme suisse StAR a été lancé par la société civile et est principalement financé par des fondations privées et des Églises. L'objectif est d'obtenir le soutien actif des hautes écoles comme partenaires actives, afin de pouvoir à moyen terme solliciter également des fonds publics et établir des coopérations institutionnelles avec les autorités.

ADMISSION À L'UNIVERSITÉ

La reconnaissance des études déjà effectuées ainsi que les exigences élevées en matière de compétences linguistiques font que seuls les personnes déjà très qualifié·e·s ont des chances réelles d'être admises à des études. L'UNES confirme, si nécessaire, l'excellence des profils des étudiant·e·s et s'engage à faire reconnaître leurs qualifications.

VISA

Les étudiant·e·s StAR viennent souvent de zones de conflit et sollicitent pour leurs études en Suisse un visa de formation initiale ou continue. L'expérience d'autres projets StAR montre qu'en règle générale, les étudiant·e·s retournent dans leur pays d'origine après avoir terminé leurs études. Toutefois, les offices cantonaux des migrations peuvent considérer que le retour n'est « pas assuré », ce qui peut compliquer l'octroi du visa. Si nécessaire, l'UNES confirme la volonté de retour des bénéficiaires de bourses et présente aux autorités migratoires les qualifications précises qui ont conduit la commission de sélection StAR à les nommer pour une bourse.

DÉLAIS

Les étudiant·e·s StAR se trouvent dans des situations difficiles en raison de leur exclusion de l'enseignement supérieur et, selon leur région d'origine, parfois dans une situation de danger imminent. Le processus de candidature, l'admission dans une haute école et la demande de visa peuvent prendre beaucoup de temps. En règle générale, il s'écoule une année entre le moment de la candidature et l'entrée en Suisse. Ces longs délais d'attente peuvent être particulièrement éprouvants pour les étudiant·e·s en situation de vulnérabilité. Afin d'éviter de susciter de faux espoirs, l'UNES communique dès le début et de manière transparente sur ces délais.

DÉPART

Selon la région d'origine, même après l'obtention du visa, le départ du pays peut comporter de nombreux obstacles. Dans ce contexte, l'UNES travaille en étroite collaboration avec les réseaux de soutien universitaires, personnels ou institutionnels des étudiant·e·s.

INTÉGRATION EN SUISSE

Le départ du pays d'origine implique notamment une séparation temporaire avec les proches et connaissances. Il est donc essentiel que les bénéficiaires d'une bourse StAR soient soutenu·e·s, après leur arrivée, par des mentor·e·s StAR et d'autres réseaux de soutien afin de faciliter leur intégration en Suisse et au sein de leur haute école. Les fonds mis à disposition par l'UNES pour un soutien psychologique sont également déterminants pour le bien-être des boursier·ère·s StAR pendant cette phase.

GESTION DES ATTENTES

Un autre défi réside dans la forte demande pour ce type de programmes, alors qu'en raison de moyens limités et des exigences élevées pour l'admission (p. ex. compétences en anglais), seule un petit nombre d'étudiant·e·s peuvent être aidé·e·s. Cela nécessite une communication transparente et une gestion claire des attentes de la part de l'UNES.

8) Sources utiles

- UNHCR, UNHCR Education Report 2022 - All Inclusive The Campaign for Refugee Education (September 2022), available at: <https://www.unhcr.org/publications/education/631ef5a84/unhcr-education-report-2022-inclusive-campaign-refugee-education.html>
- Global Compact on Refugees, Third Country Solutions for Refugees: Roadmap 2030 (June 2022), available at: [https://globalcompactrefugees.org/sites/default/files/2022-08/Third Country Solutions for Refugees - Roadmap 2030.pdf](https://globalcompactrefugees.org/sites/default/files/2022-08/Third%20Country%20Solutions%20for%20Refugees%20-%20Roadmap%202030.pdf)
- OECD and UNHCR, Safe Pathways for Refugees II, OECD-UNHCR Study on Third-country Solutions for Refugees (March 2021), available at: UNHCR Safe Pathways for Refugees II Web-version001.pdf (globalcompactrefugees.org)
- UNHCR, Education 2030: A Strategy for Refugee Education (September 2019), available at: UNHCR - Education 2030: A Strategy for Refugee Education
- UNHCR, 15by30 Roadmap - Coming together to achieve 15% enrolment by 2030 (2019), available at: UNHCR - 15by30 Roadmap - Coming together to achieve 15% enrolment by 2030 (visualized PDF)
- Global Taskforce on Third Country Education Pathways, website available at: Resources — Who We Are (edpathways.org)
- UNHCR, Tertiary education website, available at: UNHCR - Tertiary education
- Global Taskforce on Third Country Education Pathways, Minimum Standards for Complementary Education Pathways (January 2021), Global-Task-Force-Minimum-Standards-for-Complementary-Education-Pathways.pdf (wusc.ca)
- Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)
- Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)
- SEM, Séjour supérieur à 90 jours
- Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE), Accès à l'éducation indépendamment du droit de séjour (2021), accessible à l'adresse : https://beobachtungsstelle.ch/fileadmin/Publikationen/2021/Zugang_zu_Bildung_F.pdf
- SEM, Analyse des voies d'admission complémentaires (octobre 2022), disponible à l'adresse : <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=90638>
- HCR, Prise de position HCR sur l'analyse des voies d'admission complémentaires (octobre 2022), disponible à l'adresse : <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=90638>

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS/MODÈLES

1. Guide Commission d'expert·e·s
2. Contrat de bourse
3. Lettre de soutien
4. Attestation de garantie financière
5. Charte et convention de mentorat
6. Rapport semestriel



**Accès aux hautes écoles suisses pour les étudiant·e·s
en danger dans le monde entier**

**Zugang zu Schweizer Hochschulen für
gefährdete Studierende weltweit**